



RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 50079

Numéro SIREN : 349 661 074

Nom ou dénomination : 2 RB-I

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2015 sous le numéro de dépôt 3615

2 RB-I

**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 9 500 000 €**

SIEGE SOCIAL : "La Ferme de Nicole", SONEY

73400 UGINE

349 661 074 RCS CHAMBERY

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT
du **11 JUIN 2015**

N°~~36~~15..... Le Greffier,



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

**L'an deux mil quinze,
Le 9 juin,
A 15 heures 30,**

Les actionnaires de la société 2 RB-I, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 9 500 000 €, divisé en 475 000 actions de 20 € chacune, dont le siège est "La Ferme de Nicole", SONEY, 73400 UGINE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur René BIANCO, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Robert BIANCO et Monsieur Georges BIANCO sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Francis CLEMENT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés réunissent plus que le quorum des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée à la présente réunion.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un membre du Conseil de surveillance en remplacement d'un membre démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Conseil de surveillance Mademoiselle Charlotte BIANCO, demeurant Les Rippes 73400 UGINE, en remplacement de Monsieur Lucien BIANCO, membre du Conseil de surveillance démissionnaire.

En conséquence, Mademoiselle Charlotte BIANCO exercera ses fonctions à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Charlotte BIANCO accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J.' followed by a long horizontal stroke.

2 RB-I

**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 9 500 000 €
SIEGE SOCIAL : "La Ferme de Nicole", SONEY
73400 UGINE
349 661 074 RCS CHAMBERY**

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT
du **11 JUIN 2015**

N° Le Greffier, 

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**L'an deux mil quinze,
Le 9 juin,
A 16 heures 15,**

Les membres du Conseil de surveillance de la société 2 RB-I se sont réunis en Conseil, au siège social, "La Ferme de Nicole", SONEY 73400 UGINE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur René BIANCO
- Mademoiselle Charlotte BIANCO
- Monsieur Francis CLEMENT

Tous les membres du Conseil de surveillance étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur René BIANCO préside la réunion.

Monsieur Francis CLEMENT assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Vice-Président du Conseil de surveillance,
- Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de surveillance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

I – DEMISSION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Lucien BIANCO de son mandat de Vice-Président du Conseil de surveillance et le remercie pour les services rendus à la société.

II – NOMINATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mademoiselle Charlotte BIANCO est désignée en qualité de Vice-Présidente du Conseil de surveillance à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Mademoiselle Charlotte BIANCO remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

III – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Pour copie certifiée conforme

